



## Dans ce bulletin:

- Avant-propos de la Directrice Exécutive du SI, Ileana Bello
- Aïsha (la nouvelle chargée de plaider au SI) se présente
- Réunion avec DEI-Italie
- Conférence internationale des enfants en Palestine (10-11 novembre 2010)
- Nouvelles de DEI-Niger
- Collaboration fructueuse entre le SI, le Programme de justice pour mineurs régional d'Amérique latine et les sections nationales
- Le 25 mai 2010 - une journée de célébrations.... mais l'on peut faire mieux!
- Discours prononcé au nom de DEI sur le lancement de la campagne de ratification universelle du Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant

## Bienvenue aux lecteurs du bulletin de Défense des Enfants International

### Avant-propos de la Directrice Exécutive du SI, Ileana Bello

**C**hers amis, aussi incroyable que cela puisse paraître, cela fait déjà cinq mois que je suis arrivée au SI et je peux donc dire à présent que je fais partie du mouvement. Je peux maintenant mettre un nom sur des visages et me familiariser un peu plus chaque jour avec l'histoire et l'évolution du mouvement de l'intérieur.

Le SI est actuellement en transition, ce qui n'est pas nouveau dans notre organisation, ni dans aucune autre d'ailleurs. Jusqu'il y a un mois encore, il n'y avait qu'Anna et moi-même au bureau, avec l'appui sans faille de Camille, du centre de documentation, tentant de jongler avec plusieurs tâches à la fois. Nous pouvons maintenant compter sur Aïsha, nouvelle collaboratrice chargée de la défense des droits, qui nous a rejointes le 3 mai dernier et qui est maintenant parfaitement intégrée dans l'équipe et familiarisée avec les activités du SI.

Le mois d'avril a été très important pour nous, avec la participation de Anna du SI et du mouvement Latino-américain, ainsi que de certaines sections latino-américaines de DEI, au Congrès sur la prévention du crime qui s'est tenu au Brésil ; un immense effort, couronné de succès. Ce congrès a été une heureuse occasion pour le SI de se familiariser avec le programme régional de justice pour mineurs, à travers un échange d'opinions et d'expériences.

Le mois de mai a également été marqué par le lancement d'une campagne internationale pour la ratification universelle des deux Protocoles facultatifs de la Convention sur le droit des enfants (sur la vente d'enfants et les enfants dans les conflits armés) ; un événement qui a eu lieu le 25 mai dernier à New York, à l'occasion du 10ème anniversaire de l'adoption de ces deux protocoles. DEI s'est joint à cet événement extraordinaire, à travers un discours prononcé dans le cadre de la participation de la société civile et a préparé un communiqué de presse, lequel est disponible sur la page d'accueil de notre site internet : <http://www.defenceforchildren.org>.

Outre ces activités, le mois de mai a été largement consacré à la préparation d'activités pour les sessions de mai-juin de la CDE, ainsi que la 14ème session du Conseil des droits de l'homme. Dorénavant, avec le soutien d'Aïsha, nous tenterons de nous impliquer davantage dans les sessions et manifestations parallèles, de même que dans la sensibilisation aux questions de justice pour mineurs.

Avec tout mon respect,

Ileana



Mai 2010

Vol. 8, No. 3

## Aïsha (la nouvelle chargée de plaider au SI) se présente

Chers collègues, j'aimerais prendre quelques instants pour me présenter. Je suis née au Rwanda où j'ai passé les 10 premières années de ma vie, avant d'aller vivre en France, où j'ai ensuite étudié le Droit international, pour plus tard, me concentrer sur les Droits de l'homme au niveau international.

Depuis l'obtention de ma Maîtrise je travaille dans le secteur des Droits de l'homme, d'abord comme stagiaire pour le Bureau du Haut Commissaire aux droits humains et plus tard avec la Fédération internationale des droits humains et le Bureau international catholique de l'enfant.

Je suis spécialisée dans les droits de l'enfant, sujet qui m'intéresse également à titre personnel. En effet, les droits des enfants sont violés à l'échelle mondiale de façon très importante. Et c'est en s'alliant et en travaillant conjointement que nous pourrions renforcer la protection de ces droits et ainsi, veiller à ce qu'ils puissent grandir dans la dignité.

J'espère donc, en travaillant avec DEI, accroître mes connaissances concernant tous ces problèmes, et ainsi, être capable,

d'ici quelques années, de faire en sorte que mes compétences et mon expérience se traduisent par une réelle amélioration de la vie des enfants au niveau local.

N'hésitez pas à me contacter à l'adresse suivante : [advocacy@dci-is.org](mailto:advocacy@dci-is.org).

Dans l'attente d'une prise de contact et d'une collaboration future,

Recevez mes sentiments les meilleurs.

Aïsha Rahamatali



Aïsha Rahamatali

## Réunion avec Pippo et Gabriella de DEI-Italie

Début avril, Ileana a rendu visite, pour la première fois, à la section italienne de DEI, dont le siège, composé d'une seule pièce, se situe près de l'ancienne porte romaine de San Giovanni.

Cette section s'investit énormément dans le problème des enfants migrants, avec la mise en place de projets bénéficiant d'un soutien financier de l'UE et du gouvernement italien.



Pippo (DEI-Italie), Ileana (DEI-SI) and Gabriella (DEI-Italie)

Entre autres initiatives, la section termine un projet intitulé «Contextus» ([www.contextus.org](http://www.contextus.org)), s'occupant de la formation et de l'information aux employés des centres d'accueil de demandeurs d'asile et aux personnes travaillant dans la région. A cet effet, DEI-Italie a créé un outil en ligne contenant la plupart des informations afférentes à ce projet.

L'autre projet mis en œuvre s'appelle « Normes de référence pour les tuteurs, pour mettre fin à une protection déficiente ». Il s'agit d'une initiative européenne visant à renforcer la protection des mineurs non-accompagnés.

Ce projet, financé par l'Union européenne (Daphné), est coordonné par DEI-Pays-Bas, en collaboration avec la Belgique, l'Irlande, l'Allemagne, le Danemark et la Slovaquie.

Site web de  
DEI-Italie:

[www.defenceforchildren.it](http://www.defenceforchildren.it)

www.defenceforchildren.org



## Conférence internationale des enfants en Palestine (10-11 novembre 2010)

Une conférence internationale nommée « Environnement protecteur - Participation active » se tiendra les 10 et 11 novembre à Bethléem (en territoire palestinien). Cet événement est organisé par DEI-Palestine et le Secrétariat International en collaboration avec le Conseil Exécutif International.

Ses objectifs sont les suivants :

1. fournir une plate-forme d'experts et de militants dans le domaine des droits de l'enfant, visant à décrire et partager leurs expériences ainsi qu'à discuter des meilleures façons de promouvoir la participation active des enfants, sans les empêcher de jouir de leur droit à la protection
2. faire la lumière sur la réalité de la protection des enfants et leur implication au sein de leur collectivité, ainsi que sur les obstacles qui entravent la concrétisation d'une implication active des enfants
3. fournir une occasion de renforcer la coopération entre les institutions et organisations locales et internationales actives, dans le domaine des droits de l'enfant

Cette conférence vise à réunir les enfants et adultes, de partout dans le monde, et à montrer comment ils peuvent jouer un rôle actif dans l'expression de leurs préoccupations et ainsi changer leur réalité.

Les sections de DEI, prenant part à cet événement, viendront avec des enfants (de moins de 18 ans) ayant un intérêt et une expérience dans le thème proposé. Ces enfants participeront, en outre, largement à cette conférence.

### Demande de communiqués

DEI-Palestine appelle les experts et ceux qui s'intéressent aux droits des enfants, issus de différentes disciplines, à soumettre

des documents à examiner lors de la conférence internationale « Environnement protecteur - Participation active. »

### Dépôt

Les résumés ne dépassant pas 500 mots doivent être soumis au plus tard le 15 Juin 2010. Une invitation à soumettre des textes complets sera adressée à la suite de la sélection des propositions. Les textes sélectionnés seront imprimés et publiés dans le rapport de la conférence, puis intégrés aux supports de présentation de ladite conférence.

### Sujets

Les documents soumis, en vue de la conférence, devront faire état d'analyses détaillées et objectives, mettant l'accent sur l'aspect pratique de la création d'un environnement protecteur, garantissant la participation active des enfants dans la vie de la collectivité. Il sera donné une préférence aux documents à caractère pratique et les sujets devront être en rapport avec l'un des thèmes suivants :

1. le rôle de l'école dans l'enseignement des valeurs des droits de l'enfant
2. les problèmes des enfants sont des problèmes sociaux
3. conflit entre les droits de protection et ceux de participation
4. les enfants sont les ayant-droit les plus vulnérables

Pour plus d'informations, consultez le [site internet de DEI-Palestine cliquer ici](#)

## Nouvelles de DEI-Niger

DEI-Niger a développé un partenariat avec l'organisation néerlandaise Aflatoon, afin de former des enseignants et des groupes d'étudiants, dans les écoles primaires, sur le droit de l'enfant à l'éducation, avec un accent particulier sur l'école et l'éducation financière.

La section a également reçu le soutien financier de l'organisation de Solidarité Laïque via son réseau local national pour la formation des enseignants sur les droits de l'enfant à Tillabéri (région du sud-ouest du Niger, le long du fleuve).



## Collaboration fructueuse entre le SI, le Programme de justice pour mineurs régional d'Amérique latine et les sections nationales

par Anna Volz, DEI Secrétariat International

**E**n avril dernier, je suis allée en mission à Salvador de Bahia, au Brésil, pour assister au 12ème Congrès des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et la justice pénale, en vue de participer au « Séminaire latino-américain sur la justice pour mineurs », organisé par DEI-Brésil (ANCED), en collaboration avec la vice-présidence de DEI Amérique latine.



La délégation DEI lors d'un dîner

Vous avez tous reçu plusieurs bulletins d'information faisant état du lobbying de DEI et d'autres activités, pendant le congrès. J'aimerais, à travers cet article, réitérer ma gratitude et mes remerciements à nos courageux et excellents collègues des sections latino-américaines de DEI, ainsi que du Programme de justice pour mineurs régional d'Amérique Latine.

J'avais déjà rencontré certains d'entre eux, mais c'était la première fois que nous collaborions si étroitement, et je pense que nous sommes tous conscients de notre complémentarité et de l'intérêt que nous avons à conjuguer nos efforts pour une même cause, celle de la justice pour mineurs.

Je suis certaine que de nouvelles possibilités de collaboration entre le Secrétariat International et les sections ou régions, aussi positives et fructueuses que celle-ci, naîtront prochainement.

## Le 25 mai 2010 - une journée de célébrations...mais l'on peut faire mieux!

**L**e Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, et les experts des droits humains ont appelé tous les pays à ratifier les deux Protocoles facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant, d'ici 2012, afin de les protéger contre les conflits armés et l'exploitation sexuelle ; un événement qui a eu lieu le 25 mai dernier à New York, à l'occasion du 10ème anniversaire de l'adoption de ces deux protocoles.

A cette occasion, le protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés a été ratifié par 132 des 192 pays membres de l'ONU. Le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie infantile a, quant à lui, été ratifié par 137 pays.



image: Copyright OHCHR

Les intervenants à la cérémonie de commémoration ont souligné l'importance de cette mise en œuvre, à l'image d'Avis Sri-Jayantha, représentante de DEI à New-York, comptant parmi eux, dont le texte suivant est extrait de son discours.



Mai 2010

Vol. 8, No. 3

## Discours prononcé au nom de DEI sur le lancement de la campagne de ratification universelle du Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant

*Préparé par Virginia Murillo pour Avis Sri-Javantha*

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) nous fournit les éléments politiques, anthropologiques, sociaux et juridiques servant à protéger et garantir les droits humains des enfants et des adolescents au niveau mondial. En vigueur depuis maintenant 20 ans, c'est l'instrument international le plus largement ratifié des droits humains, et ce, dans le monde entier - insistant sur le fait que les enfants et les adolescents constituent une priorité pour le développement de leur pays, et qu'ils devraient être protégés et se voir offrir toutes les conditions nécessaires pour pouvoir jouir de, et exercer, leurs droits humains.

En 2000, l'approbation des deux Protocoles facultatifs de la Convention, par l'Assemblée générale des Nations Unies, s'est avérée une étape cruciale quant à la lutte contre toutes les formes d'abus et d'exploitation des enfants et des adolescents, complétant de façon importante, les généralités de la CDE qui pouvaient faire l'objet d'interprétations ou comporter des particularités propres à chaque pays.

Le Protocole facultatif, concernant la participation des enfants dans les conflits armés, fixe l'âge minimum de l'enrôlement obligatoire à 18 ans, et exige que les États fassent tout leur possible pour empêcher que les individus en dessous de cet âge ne prennent part, de façon directe, aux hostilités.

Celui concernant la vente, la prostitution et la pornographie impliquant des enfants, accorde une attention particulière à l'aspect criminel que revêtent ces graves violations, tant en soulignant la nécessité de sensibiliser plus largement le public que dans la coopération internationale afférente à cette lutte.

L'un des principaux aspects sur lequel nous, en tant que Défense des Enfants International (DEI), souhaitons attirer l'attention, est que l'interprétation de ces Protocoles facultatifs et leur bonne mise en œuvre doivent toujours faire partie de la CDE et, par conséquent, doivent être guidés par les principes directeurs suivants: la non-discrimination, la participation, la survie et le développement, et l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que les principes de protection intégrale, de force exécutoire, et d'intérêt public, de même tous les autres principes généraux des droits de l'homme.

L'autre élément que nous aimerions ajouter, a trait aux Protocoles facultatifs nous permettant d'aller encore plus loin dans la protection des droits des enfants, pour mettre en évidence une série de détails quant aux problèmes complexes comme la violence, l'exploitation sexuelle, et la participation aux conflits armés.

L'Étude mondiale sur la violence contre les enfants et les adolescents, présentée à la communauté internationale en 2003 et actuellement dirigée par Marta Santos Pais, le Représentant spécial pour le suivi de cette étude, souligne le fait que la violence perdure, menaçant la vie, l'intégrité, la dignité et les droits humains des enfants et des adolescents dans le monde entier.

Cette étude porte sur cinq composantes de la socialisation de cette population: 1) le foyer et la famille; 2) la rue et la collectivité; 3) la violence dans les écoles et autres établissements d'enseignement; 4) la violence dans les refuges et les institutions judiciaires et 5) la violence sur le lieu de travail - autant de paramètres montrant à quel point les enfants et adolescents sont confrontés à la violence



Mai 2010

Vol. 8, No. 3

## Discours de DEI... (continuation de la page 5)

et soumis à une extrême vulnérabilité. De même, les rapports périodiques présentés par les différents rapporteurs des Nations Unies sur les enfants dans les conflits armés, l'exploitation sexuelle, les formes contemporaines d'esclavage, et la torture sont autant de points sur la situation alarmante dans laquelle les enfants et les adolescents se trouvent et sont immergés.

Face à ce scénario et aux dix ans passés, depuis l'adoption des deux Protocoles facultatifs, il est nécessaire de renforcer les efforts et les alliances de sorte que, sans plus tarder, les États qui ne l'ont pas encore fait les ratifient immédiatement et garantissent ainsi une protection intégrale aux droits fondamentaux des enfants et des adolescents.

Au nom de DEI, nous nous joignons à ces efforts louables, en nous félicitant de l'initiative et en apportant tout notre soutien quant à la ratification de ces Protocoles facultatifs. Nous mobilisons maintenant toutes nos sections nationales et membres associés dans les 45 pays où nous assurons une présence directe, accompagnant les actions qui se déroulent au niveau international, régional et national, afin de lutter contre toutes les formes de violence contre les enfants et adolescents.

Nous allons unir nos efforts à ceux des autres ONG internationales, de façon à générer un impact tel que les gouvernements ratifieront ces Protocoles facultatifs, visant à leur offrir une meilleure visibilité. Plus nous parlerons à l'unisson, plus nous donnerons de l'importance à cette action. C'est là, la mission que DEI s'est fixée, à savoir, faire converger travail et énergie, en vue d'atteindre un but commun.

Les actions impliquant des activités de plaidoyer voire un impact politique, une mobilisation sociale, une formation, une communication, des conférences, des manuels et des programmes directs sont quelques-unes des différentes initiatives que DEI entend encourager au niveau mondial, et au moyen desquels, elle entend se mobiliser pour contribuer à faire de cette célébration des deux Protocoles facultatifs, une immense célébration de ce mouvement mondial, constitué de chacun de ses membres.

Nous réitérons ainsi, notre engagement à vous rejoindre dans cette campagne pour la ratification des Protocoles facultatifs.

Merci beaucoup.

### Contributeurs:

Ileana Bello

Virginia Murrillo

Aisha Rahamatali

Anna Volz

### Édition:

Alexia Jonckheere

### Mise en page:

Anna Volz

### Traduction:

Sylvie Mathis

International Secretariat  
Case postale 88  
CH-1211 Geneva 20

Tel: +41 22 734 05 58  
Fax: +41 22 740 11 45

[communications@dcj-is.org](mailto:communications@dcj-is.org)



Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles, elles ne reflètent pas la position officielle des membres du DEI ou du mouvement dans son ensemble.